

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

États financiers pour le semestre terminé le
30 juin 2009
(non vérifiés)

Les états financiers intermédiaires aux 30 juin 2009 et 2008 n'ont pas été vérifiés par nos vérificateurs indépendants.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

État de l'actif net

	30 juin 2009	31 décembre 2008
	\$	\$
	(non vérifié)	
Actif		
Placements à court terme (note 7)	1 189 772	-
Placements (note 8)	63 186 055	78 257 146
Montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit (note 9)	37 428 057	40 523 082
Encaisse	67 378	100 328
Intérêts à recevoir sur le placement et le montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit	307 000	318 000
Autres	19 233	58 645
	<hr/>	<hr/>
	102 197 495	119 257 201
	<hr/>	<hr/>
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer	178 393	776 450
Montant à payer sur les swaps sur défaillance de crédit	809 000	837 000
Distributions à payer	713 950	713 950
Élément de passif lié aux swaps sur défaillance de crédit (note 10)	95 615 918	94 642 728
	<hr/>	<hr/>
	97 317 261	96 970 128
	<hr/>	<hr/>
Actif net représentant le capital des porteurs de parts (note 13)	4 880 234	22 287 073
	<hr/>	<hr/>
Nombre de parts en circulation (note 13)	10 392 283	10 392 283
	<hr/>	<hr/>
Actif net par part	0,47 \$	2,14 \$
	<hr/>	<hr/>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par le Fiduciaire, Gestion Global DIGIT II Inc.

« *Claude Dalphond* »

Claude Dalphond
Administrateur

« *Benoît Deschamps* »

Benoît Deschamps
Administrateur

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

État des résultats

Pour la période de six mois terminée le 30 juin

(non vérifié)

	2009 \$	2008 \$
Revenu de placement à des fins de transactions		
Intérêts sur le placement et le montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit	1 898 000	1 908 000
Revenu tiré sur les swaps sur défaillance de crédit	8 193 300	8 533 928
Intérêts sur l'encaisse, les placements à court terme et le montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit	24 819	474
	10 116 119	10 442 402
Charges liées au placement		
Charges sur les swaps sur défaillance de crédit	5 030 000	5 057 000
Frais de service (note 11)	(499 078)	207 820
	4 530 922	5 264 820
Revenu net de placement avant charges administratives	5 585 197	5 177 582
Charges administratives		
Honoraires de vérification	33 490	141 552
Honoraires juridiques	109 463	141 252
Rémunération des administrateurs du fiduciaire	81 619	84 761
Frais de l'agent administratif	14 175	10 348
Registre et agent des transferts	3 938	3 975
Droits de garde	1 023	(180)
Coût de la communication de l'information aux porteurs de parts et frais de bourse	10 385	4 178
Assurances	17 935	14 750
Honoraires et dépenses du comité d'examen indépendant	32 410	62 181
	304 438	462 817
Revenu de placement net de la période	5 280 759	4 714 765
Pertes sur le placement et les swaps sur défaillance de crédit		
Augmentation de la juste valeur non réalisée du placement et du montant à recevoir au titre des swaps sur défaillance de crédit	807 748	1 605 764
Diminution de la juste valeur non réalisée des swaps sur défaillance de crédit	(973 190)	(1 946 380)
	(165 442)	(340 616)
Augmentation de l'actif net attribuable à l'exploitation	5 115 317	4 374 149
Augmentation de l'actif net attribuable à l'exploitation par part	0,49 \$	0,42 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

État de l'évolution de l'actif net

Pour la période de six mois terminée le 30 juin

(non vérifié)

	2009	2008
	\$	\$
Augmentation de l'actif net attribuable à l'exploitation	5 115 317	4 374 149
Distributions aux porteurs de parts		
Remboursement de capital (note 13)	(22 522 156)	-
Augmentation (diminution) de l'actif net au cours de la période	(17 406 839)	4 374 149
Actif net au début de la période	22 287 073	10 725 858
Actif net à la fin de la période	4 880 234	15 100 007

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

État des flux de trésorerie

Pour la période de six mois terminée le 30 juin

(non vérifié)

	2009 \$	2008 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Revenu net de placement de la période	5 280 759	4 714 765
Ajustements pour		
Diminution des intérêts à recevoir sur le placement et le montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit	11 000	-
Diminution (augmentation) du montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit	3 570 421	(5 009 928)
Diminution du placement	15 403 443	-
Diminution des autres actifs	39 412	327
Diminution (augmentation) des comptes créditeurs et charges à payer	(598 057)	224 597
Diminution du montant à payer sur les swaps sur défaillance de crédit	(28 000)	-
	18 398 219	(4 785 004)
	23 678 978	(70 239)
Activités de financement		
Distributions payées aux porteurs de parts	(22 522 156)	-
Augmentation (diminution) de l'encaisse et équivalents d'encaisse au cours de la période	1 156 822	(70 239)
Encaisse et équivalents d'encaisse au début de la période	100 328	86 876
Encaisse et équivalents d'encaisse à la fin de la période	1 257 150	16 637
Encaisse et équivalents d'encaisse		
Encaisse	67 378	16 637
Placements à court terme	1 189 772	-
	1 257 150	16 637

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

État des titres en portefeuille

Au 30 juin 2009

(non vérifié)

	Description	Taux d'intérêt	Échéance	Coût et notionnel	Juste valeur
Placements à court terme					
Banque Nationale du Canada	Acceptations bancaires	0,23 %	8 juillet 2009	829 826	829 826
Banque Nationale du Canada	Acceptations bancaires	0,22 %	13 juillet 2009	359 946	359 946
				<u>1 189 772</u>	<u>1 189 772</u>
Montant à recevoir sur le placement et sur les swaps sur défaillance de crédit					
Banque Nationale du Canada	Placement – dépôt à terme	3,922 %	Mars 2010	61 941 040	63 186 055
Deutsche Bank	Débiteur à long terme	3,922 %	Mars 2010	35 377 960	36 089 057
				<u>97 319 000</u>	<u>99 275 112</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non-vérifiés)

Au 30 juin 2009

1 Établissement de la Fiducie et nature des activités

Global Diversified Investment Grade Income Trust II (la « Fiducie ») est une fiducie de revenu à capital fixe à activités restreintes constituée en vertu des lois de la province d'Ontario le 28 février 2005 au moyen d'une convention de fiducie (TSX : GIL.UN). Global DIGIT II Management Inc. est le fiduciaire (le « fiduciaire ») de la Fiducie, dont il assume la gestion. La Banque Nationale du Canada agit comme agent administratif et Société de Fiducie Natcan agit en qualité de dépositaire des actifs de la Fiducie. Société de Fiducie Natcan agira également à titre de conseiller en placement de la Fiducie si le fiduciaire le souhaite. Le promoteur de la Fiducie est Financière Banque Nationale Inc. Les administrateurs du fiduciaire bénéficient d'une assurance responsabilité accordée par la Banque Nationale du Canada.

La Fiducie procure à ses porteurs de parts une exposition à effet de levier à trois portefeuilles (collectivement, le « portefeuille ») renfermant respectivement 205, 144 et 237 titres (207, 148 et 238 au 31 décembre 2008) (les « obligations de référence »), l'objectif étant de procurer aux porteurs de parts un flux de distributions mensuelles et de racheter la totalité des parts en circulation à compter du 2 mars 2010 (la « date de révision »), ou à toute date de révision subséquente, à tous les cinq ans. La date d'échéance n'excédera pas le quarantième anniversaire de la transaction initiale. Afin de réaliser ses objectifs en matière de placement, le 2 mars 2005, la Fiducie a conclu trois contrats de swaps sur défaillance de crédit avec une contrepartie, Silverstone Trust (« Silverstone »), qui a été remplacée par Deutsche Bank (la « banque ») le 20 janvier 2009 par suite des événements décrits à la note 2.

Jusqu'à la date d'échéance, le prix de rachat des parts de la Fiducie et l'actif net de la Fiducie fluctueront suivant un certain nombre de facteurs, comme les distributions mensuelles versées sur les parts, les taux d'intérêt, les notations des obligations de référence et les pertes nettes cumulatives subies suite à des événements de crédit dans le portefeuille. Les événements de crédit sont une faillite, un défaut de paiement et tout autre événement de perte précise.

2 Plan de restructuration et événements postérieurs à la date du bilan

À partir du 13 août 2007, le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs émis par des tiers (« PCAA de tiers ») a connu une interruption, de sorte que les conduits de PCAA de tiers, tels que Silverstone, n'ont pu rembourser leur papier commercial à l'échéance. Le 16 août 2007, un groupe d'investisseurs canadiens d'importance (le « comité des investisseurs » ou le « comité ») et les participants du marché sont arrivés à une entente visant à rétablir les activités normales du marché du PCAA de tiers. Aux termes de cette entente, les porteurs de PCAA de tiers qui en sont signataires ont notamment convenu de continuer de détenir leur PCAA de tiers pendant une période de 60 jours (le « moratoire ») et, après le moratoire, de convertir tous les PCAA de tiers en circulation en billets à terme à taux variable échéant au plus tôt à la date d'expiration prévue des actifs sous-jacents correspondants de chaque conduit. Le moratoire fut étendu jusqu'à la présentation d'une demande déposée en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (la « LACC »), le 17 mars 2008. Depuis cette date, le moratoire a été prolongé périodiquement jusqu'à la date de clôture du plan de restructuration prévu par la LACC, soit le 21 janvier 2009.

Le 14 août 2007, Silverstone a avisé la Fiducie que ses paiements à la Fiducie étaient retenus et que Silverstone ne fournirait pas à la Fiducie les fonds requis pour verser la distribution du 15 août 2007. La Fiducie a donc suspendu la distribution de 0,0687 \$ par part déclarée le 18 juillet 2007 qui devait être payée le 15 août 2007 aux porteurs inscrits à la fermeture des bureaux le 31 juillet 2007. Ces événements ont fait suite à l'annonce

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non-vérifiés)

Au 30 juin 2009

d'une interruption du marché du papier commercial adossé à des actifs (« PCAA ») et de l'incapacité de Silverstone de rembourser son PCAA de tiers arrivant à échéance.

À la suite de ces événements, la Fiducie a conclu une entente de moratoire (l'« entente de moratoire ») avec Silverstone afin d'établir des arrangements officiels entre elles et de préserver leurs droits et privilèges respectifs jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée. Aux termes de cette entente, tous les montants habituellement payés à la Fiducie depuis août ont été déposés dans un compte de garantie bloqué chez un dépositaire légal (le « compte de garantie bloqué »). L'entente de moratoire a été signée le 27 septembre 2007 et a été prolongée périodiquement.

Le 14 décembre 2007, le comité des investisseurs a annoncé l'élaboration d'un cadre prévu pour un plan de restructuration du PCAA de tiers. Ce plan prévoit son remplacement par des billets ayant des échéances correspondant aux actifs sous-jacents.

Le 21 décembre 2007, la Fiducie a conclu un accord de principe prévoyant la négociation de bonne foi d'une opération en vertu de laquelle Silverstone serait effectivement remplacée par la banque en tant que contrepartie à l'égard des trois swaps miroirs sur défaillance de crédit présentement en vigueur entre la Fiducie et Silverstone (l'« opération de désengagement »). La Fiducie recevrait donc tous les montants du compte de garantie bloqué et reprendrait le versement des distributions aux porteurs de parts. L'opération de désengagement entrerait en vigueur à une date antérieure à celle à laquelle la restructuration du PCAA de tiers prendra effet, ou à toute autre date dont pourraient convenir les parties à l'opération de désengagement.

Le 17 mars 2008, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a accueilli une demande déposée par le comité sur le PCAA de tiers, en vertu des dispositions de la LACC, prévoyant la procédure à suivre pour faire approuver un plan de compromis et d'arrangement (le « plan ») des porteurs de PCAA de tiers (collectivement, les « porteurs de billets »). Le comité a ensuite transmis un dossier d'information sur le plan à tous les porteurs de billets et, le 25 avril 2008, les porteurs de billets ont approuvé ce plan. De plus, le 5 juin 2008, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a publié une ordonnance approuvant ce plan.

Le 12 janvier 2009, le comité a annoncé que la Cour supérieure de justice de l'Ontario avait approuvé l'ordonnance de mise en œuvre du plan et par la suite, l'opération de désengagement a été conclue le 20 janvier 2009, suivi par l'implantation du plan de restructuration du PCAA le 21 janvier 2009. Le 21 janvier 2009, la Fiducie a publié un communiqué de presse pour confirmer le remplacement de Silverstone par la banque à titre de contrepartie à l'égard des swaps sur défaillance de crédit de la Fiducie. À la date de l'opération de désengagement, la banque avait une notation de A1 de Moody's, A+ de Standard & Poor's et AA- avec perspectives négatives de Fitch.

À la suite de l'opération de désengagement, toutes les sommes payables à la Fiducie sur les swaps sur défaillance de crédit depuis le 13 août 2007 lui ont été versées. Par conséquent, la Fiducie a versé le 30 janvier 2009 la distribution de 0,0687 \$ par part déclarée le 18 juillet 2007 et a déclaré en janvier 2009 deux distributions au comptant exceptionnelles de 1,07 \$ par part et de 0,635 \$ par part devant être versées respectivement le 13 février 2009 et le 13 mars 2009.

3 Principales conventions comptables

Les états financiers de la Fiducie ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non-vérifiés)

Au 30 juin 2009

reconnus du Canada exige du fiduciaire qu'il fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés dans les états financiers et les notes y afférentes. Le fiduciaire est d'avis que les estimations utilisées aux fins de la préparation des états financiers sont raisonnables. Les résultats réels peuvent différer de ces résultats estimatifs. Les principales conventions comptables sont résumées ci-après.

a) Normes comptables récentes adoptées

Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

Le 20 janvier 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux a publié l'abrégé 173 (le « CPN-173 »), *Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers*. Le CPN-173 stipule que le risque de crédit propre à l'entité et le risque de crédit de la contrepartie devraient être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Le CPN-173 s'applique à la Fiducie à compter du 1^{er} janvier 2009 et doit être appliqué rétrospectivement, sans retraitement des états financiers de périodes antérieures. Conformément au CPN-173, certains actifs financiers et certains passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, doivent être mesurés de nouveau au 1^{er} janvier 2009. Tout rajustement de la juste valeur doit être comptabilisé comme un rajustement du solde des bénéfices non répartis à cette date. Cette nouvelle directive n'a pas d'incidence importante sur la situation financière ou sur les bénéfices de la Fiducie.

b) Normes comptables en attente d'adoption

i) Informations à fournir sur les instruments financiers

En juin 2009, conformément à la stratégie adoptée par le Conseil des normes comptables (le « CNC ») visant à adopter les IFRS pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes et de s'assurer que les exigences existantes du chapitre 3862 soient autant que possible en convergence avec la norme internationale d'information financière (« IFRS ») n° 7, « Instruments financiers – Informations à fournir », le CNC a décidé d'adopter des modifications comparables à celles qui avaient été émises par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») pour améliorer l'IFRS 7. En conséquence, pour tous les états financiers portant sur des exercices se terminant après le 30 septembre 2009, l'entité doit classer les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- a) les prix (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation (niveau 1);
- b) les données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) (niveau 2);
- c) les données d'entrée concernant à l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables) (niveau 3).

ii) Classification des instruments financiers

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non-vérifiés)

Au 30 juin 2009

En juillet 2009, conformément à la stratégie adoptée par le CNC visant à adopter les IFRS pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes et à s'assurer que les exigences existantes du chapitre 3855 soient autant que possible en convergence avec la norme internationale sur la dépréciation des instruments de créance, le CNC a modifié les catégories dans lesquelles les instruments de créance doivent ou peuvent être classés. L'un des changements proposés permet, dans certaines conditions, de classer dans les prêts et créances des titres de créance qui ne sont pas négociés sur un marché actif et qui sont actuellement classés comme disponibles à la vente. La Fiducie ne prévoit pas que la nouvelle directive aura une incidence importante sur la situation financière ou les bénéfices de la Fiducie.

c) Mode de constatation des revenus et des charges

Les revenus d'intérêts créditeurs, les revenus autres que les revenus d'intérêts créditeurs, de même que les revenus et charges sur les swaps sur défaillance de crédit sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

4 Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur, les frais de transaction étant inscrits directement à l'état des résultats. La Fiducie est une société de placement au sens de la NOC-18 et évalue tous ses placements à la juste valeur et les présente à leur juste valeur dans ses états financiers. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur ces instruments financiers sont enregistrés à titre de gains ou de pertes sur le placement et sur les swaps sur défaillance de crédit dans l'état des résultats. La détermination de la juste valeur des instruments financiers est effectuée comme suit :

Établissement de la juste valeur

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie pour lequel l'instrument financier pourrait être échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier au moment de sa comptabilisation initiale est le prix de transaction, qui correspond à la juste valeur de contrepartie reçue ou versée. Dans certaines circonstances, la juste valeur initiale peut être établie sur d'autres transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument, sans modification ou reconditionnement ou selon une technique d'évaluation dont les variables ne tiennent compte que des données de marché observables. Au moment de la comptabilisation initiale, l'écart entre le prix de vente et la juste valeur initiale estimative est comptabilisé à l'état des résultats lorsqu'il se fonde sur des éléments observables.

À la réévaluation ultérieure des instruments financiers, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et s'ils sont disponibles, la Fiducie les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme étant coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel, d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation, et que ces cours reflètent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier coté sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, tandis que la juste valeur d'un passif financier coté sur un marché actif reflète le cours vendeur. Lorsque le

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non-vérifiés)

Au 30 juin 2009

marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Fiducie établit la juste valeur des instruments financiers au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel aux données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent entre autres l'utilisation des informations disponibles sur le marché, la juste valeur actuelle d'un autre instrument financier comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options ainsi que d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché lorsqu'il a été démontré que ces techniques permettent d'obtenir des estimations fiables.

a) Évaluation des swaps sur défaillance de crédit

Les swaps sur défaillance de crédit sont constatés à la juste valeur avec les variations au titre du gain ou de la perte non réalisé au cours de la période considérée dans l'état des résultats. Comme un cours du marché ne peut être facilement obtenu, la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit est établie à l'aide de modèles d'évaluation. La Fiducie fait des hypothèses au sujet du montant, du moment des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation utilisés. Les principales hypothèses se fondent sur des facteurs observables dans des marchés externes, tels que des courbes de rendement de taux d'intérêt, des facteurs de volatilité et des courbes de crédit. La juste valeur fluctuera également suivant un certain nombre de facteurs, comme les taux d'intérêt, les notations et les écarts de crédit des obligations de référence et les pertes nettes cumulatives subies à la survenance d'événements de crédit dans le portefeuille de titres. Les événements de crédit sont, notamment, une faillite, un défaut de paiement et tout autre événement de perte précis.

b) Montants à recevoir ou à payer au titre du placement et des swaps sur défaillance de crédit

La juste valeur du dépôt à terme et du montant à recevoir ou à payer sur les swaps sur défaillance de crédit est établie en actualisant les flux de trésorerie estimatifs au taux courant du marché pour des instruments similaires.

c) Autres instruments financiers

La valeur comptable de certains instruments financiers à court terme présentés dans l'état de l'actif net équivaut approximativement à la juste valeur. Ces instruments financiers comprennent les placements à court terme, les autres comptes débiteurs, les comptes créditeurs et charges à payer, ainsi que les distributions à payer.

5 Gestion des risques associés aux instruments financiers

En raison de la nature de ses activités, la Fiducie est exposée à divers risques, notamment les risques liés à l'utilisation d'instruments financiers. Afin de gérer les risques associés à l'utilisation des instruments financiers, dans la mesure du possible, des contrôles conformes à la stratégie de la Fiducie ont été instaurés, comme l'utilisation d'instruments autorisés. Les principaux risques auxquels la Fiducie est exposée sont décrits ci-dessous :

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'une variation dans les cours du marché. Le risque de marché associé aux

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non-vérifiés)

Au 30 juin 2009

instruments financiers comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de liquidité et d'autres risques de prix. Plus particulièrement, jusqu'à la date d'échéance, la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit fluctuera suivant un certain nombre de facteurs, comme les taux d'intérêt, les notations et les écarts de crédit des obligations de référence et les pertes nettes cumulatives subies suite à des événements de crédit dans le portefeuille de titres. Les événements de crédit comprennent la faillite, le défaut de paiement et tout autre événement de perte précis. Étant donné que l'objectif de la Fiducie est de fournir aux porteurs de parts un intérêt économique au travers de l'exposition liée au rendement d'un portefeuille de titres sous-jacent, le capital n'est pas protégé. Les taux du marché peuvent varier et faire fluctuer la juste valeur du dépôt à terme assorti d'un taux déterminé au moment de la signature du contrat. Pour la période terminée le 30 juin 2009, une augmentation ou une diminution de 100 points de base des indices de crédit correspondants aux swaps sur défaillance de crédit de la Fiducie aurait donné lieu respectivement à une augmentation ou à une diminution de 48 000 \$ de la juste valeur de ces swaps sur défaillance de crédit. Également, il existe un risque de taux d'intérêt associé au dépôt à terme et au débiteur à long terme. Une augmentation ou une diminution de 100 points de base du taux d'intérêt sur le dépôt à terme ou le débiteur à long terme se traduirait par une diminution ou une augmentation de 660 000 \$ de la juste valeur du dépôt à terme et du débiteur à long terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de subir une perte financière en raison de l'incapacité d'une contrepartie d'honorer ses obligations contractuelles. La meilleure mesure de l'exposition maximale de la Fiducie au risque de crédit au 30 juin 2009 et au 31 décembre 2008 est la somme des actifs financiers figurant à l'état de l'actif net. Comme il est décrit ci-dessus, les swaps sur défaillance de crédit sont également largement exposés au risque de crédit en raison des obligations de référence contenues dans les portefeuilles et du risque de crédit de la contrepartie (voir les notes 9 et 10).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses obligations relatives à des passifs financiers. La trésorerie de la Fiducie est gérée conformément aux politiques qui visent à doter la Fiducie de ressources en trésorerie suffisantes pour satisfaire ses obligations actuelles et futures, dans des circonstances normales ou inhabituelles. Les passifs financiers de la Fiducie ont une échéance mensuelle, à l'exception du passif lié aux swaps sur défaillance de crédit. Le passif lié aux swaps sur défaillance de crédit est associé aux contrats de swaps sur défaillance de crédit conclus avec la banque. Son échéance prévue est en mars 2010 ou à une date de révision ultérieure, à tous les cinq ans. Aux termes des swaps sur défaillance de crédit, le dépôt à terme est donné en nantissement auprès de la banque. Les montants à recouvrer à la date d'échéance prévue des placements (ou à la date d'échéance juridique, selon le cas) seront réduits de toute perte subie suite à des événements de crédit. La perte maximale que la Fiducie pourrait encourir à l'égard d'événements de crédit concernant les obligations de référence aux termes des swaps sur défaillance de crédit A, B et C totalise 97 319 000 \$ (97 319 000 \$ en 2007).

6 Valeurs comptables des actifs et passifs financiers classés par catégorie

Les actifs et les passifs financiers sont évalués dans les états de l'actif net soit à la juste valeur, soit au coût ou au coût après amortissement qui correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur, en fonction de catégories établies dans les normes comptables applicables aux instruments financiers. La valeur comptable de chaque catégorie d'actif ou de passif financier est présentée dans le tableau ci-après :

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non-vérifiés)

Au 30 juin 2009

30 juin 2009	Détenus à des fins de transaction	Prêts et créances	Passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement
Actifs financiers			
Placements à court terme <i>a)</i>	1 189 772	-	
Placement <i>a)</i>	63 186 055	-	-
Montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit <i>a)</i>	37 428 057	-	-
Encaisse	67 378	-	-
Intérêts à recevoir sur le placement et le montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit	-	307 000	-
Autres actifs	-	19 233	-
Total des actifs financiers	101 871 262	326 233	-
Passifs financiers			
Comptes créditeurs et charges à payer	-	-	178 393
Montant à payer sur les swaps sur défaillance de crédit	-	-	809 000
Distributions à payer	-	-	713 950
Passif lié aux swaps sur défaillance de crédit	95 615 918	-	-
Total des passifs financiers	95 615 918	-	1 701 343

a) Évalué(s) à la juste valeur, conformément à la NOC-18.

31 décembre 2008	Détenus à des fins de transaction	Prêts et créances	Passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement
Actifs financiers			
Placement <i>a)</i>	78 257 146	-	-
Montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit <i>a)</i>	40 523 082	-	-
Encaisse	100 328	-	-
Intérêts à recevoir sur le placement et le montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit	-	318 000	-
Autres actifs	-	58 645	-
Total des actifs financiers	118 880 556	376 645	-
Passifs financiers			
Comptes créditeurs et charges à payer	-	-	776 450
Montant à payer sur les swaps sur défaillance de crédit	-	-	837 000
Distributions à payer	-	-	713 950
Passif lié aux swaps sur défaillance de crédit	94 642 728	-	-
Total des passifs financiers	94 642 728	-	2 327 400

a) Évalué(s) à la juste valeur, conformément à la NOC-18.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non-vérifiés)

Au 30 juin 2009

7 Placements à court terme

La Fiducie a investi des liquidités dans des acceptations bancaires venant à échéance en juillet 2009. Les placements à court terme portent intérêt au taux moyen pondéré de 0,23 % (néant au 31 décembre 2008) et comprennent des intérêts accumulés de 159 \$.

8 Placement

Le placement est constitué d'un billet de dépôt à terme qui est émis sur une base non subordonnée et non garantie par la Banque Nationale du Canada et dont la note de solvabilité à long terme accordée par S&P est de A.

Le dépôt à terme a une juste valeur de 63 186 055 \$ (78 257 146 \$ au 31 décembre 2008) et une valeur nominale de 61 941 040 \$ (77 344 481 \$ au 31 décembre 2008). Il porte intérêt au taux de 3,922 %. L'intérêt est payable mensuellement jusqu'en mars 2010, après quoi le taux d'intérêt sera révisé pour cinq ans à chaque date de révision, jusqu'à son échéance en mars 2010.

Aux termes des contrats sur les swaps sur défaillance de crédit et par suite de l'opération de désengagement décrite à la note 2, le dépôt à terme est donné en nantissement auprès de la banque depuis le 20 janvier 2009. Les montants à recouvrer à la date d'échéance prévue (ou à la date d'échéance juridique, selon le cas) du placement seront réduits de toute perte subie suite à des événements de crédit.

9 Montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit

La juste valeur du montant total à recevoir de la banque sur les swaps sur défaillance de crédit représente la meilleure estimation possible du montant pour lequel il existe une assurance raisonnable de recouvrement, compte tenu des conditions actuelles et en présumant la poursuite de l'exploitation de l'entité. Le montant total de 37 428 057 \$ (40 523 082 \$ au 31 décembre 2008) à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit se compose d'un compte débiteur à long terme de 36 089 057 \$ (20 210 218 \$ au 31 décembre 2008) pour une valeur nominale de 35 377 960 \$ (19 974 519 \$ au 31 décembre 2008) et d'un compte débiteur à court terme de 1 339 000 \$ (7 849 154 \$ au 31 décembre 2008). Le montant du compte débiteur à court terme est égal aux montants qui ont été accumulés mensuellement par la banque (ou par Silverstone avant l'opération de désengagement) au profit de la Fiducie, et des honoraires à recevoir au titre du contrat financier. Le 31 décembre 2008, le compte débiteur à court terme comprenait également le compte de garantie bloqué de 12 463 710 \$ correspondant aux montants accumulés chaque mois par Silverstone avant l'opération de désengagement. Le compte débiteur à long terme vient à échéance en mars 2010 et porte intérêt au taux de 3,922 %, payable mensuellement jusqu'en mars 2010, après quoi, le taux de rendement sera révisé pour cinq ans à chaque date de révision jusqu'à la dissolution de la Fiducie. Le 20 janvier 2009, Silverstone a versé à la Fiducie une somme de 6 605 195 \$ représentant la quasi-totalité du coût du premier appel public à l'épargne et a libéré le compte de garantie bloqué pour un montant de 13 273 736 \$.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non-vérifiés)

Au 30 juin 2009

	30 juin 2009 \$	31 décembre 2008 \$
Montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit		
Débiteur à long terme (rachat du nantissement)	36 089 057	20 210 218
Débiteur à court terme (compte de garantie bloqué)	-	12 463 710
Débiteur à court terme (montant accumulé et honoraires à recevoir au titre du contrat financier)	1 339 000	7 849 154
Total	<u>37 428 057</u>	<u>40 523 082</u>

10 Instruments financiers dérivés et portefeuilles d'obligations de référence

Swaps sur défaillance de crédit avec la banque

Par suite de l'opération de désengagement décrite à la note 2, Silverstone a été remplacé par la banque à partir du 20 janvier 2009. La Fiducie a conclu avec la banque trois swaps sur défaillance de crédit (les « contrats de swaps A, B et C ») aux termes desquels la Fiducie paiera la banque si des événements de crédit se produisent relativement aux obligations de référence. Les contrats de swap sur défaillance de crédit devraient venir à échéance en mars 2010 ou toute date de révision subséquente, à tous les cinq ans. La perte maximale que la Fiducie pourrait encourir suite à des événements de crédit concernant les obligations de référence aux termes des contrats de swaps A, B et C totalise 97 319 000 \$ (97 319 000 \$ au 31 décembre 2008). En vertu des contrats de swaps A, B et C, un paiement mensuel de la Fiducie à la banque correspondant au taux contractuel de 6,40 % est appliqué au notionnel des contrats et le taux contractuel de 3,92 % est appliqué au placement donné en garantie. Ces montants sont échangés entre la Fiducie et la banque, le rendement net de la banque étant versé à la Fiducie. Sur une base mensuelle, la banque acquiert de la Fiducie une portion déterminée contractuellement du dépôt à terme donné en garantie. Cette portion est égale au versement mensuel pour le mois considéré. La banque paiera à l'échéance un montant correspondant à l'excédent du notionnel des contrats, moins les pertes subies sur ces contrats, sur le montant résiduel du placement donné en garantie.

Le notionnel total des trois contrats de swaps A, B et C au 30 juin 2009 était de 97 319 000 \$ (97 319 000 \$ au 31 décembre 2008) relativement aux portefeuilles d'obligations de référence dont la valeur nominale était de 7 826 496 421 \$ (7 826 496 421 \$ au 31 décembre 2008). La Fiducie a estimé la perte cumulative non réalisée sur les contrats de swap A, B et C et le passif lié aux swaps sur défaillance de crédit au 30 juin 2009 à 95 615 918 \$ (perte cumulative non réalisée de 94 642 728 \$ au 31 décembre 2008), montant conforme à l'évaluation faite par la banque.

Risque de crédit

À la suite de la conclusion des accords de contrats de couverture contre le risque de défaut avec la banque, la Fiducie est exposée à un risque de crédit à l'égard des obligations de référence comprises dans le portefeuille. Tout événement de crédit (faillite, défaut de paiement ou tout autre événement de perte) à l'égard des obligations de référence peut entraîner une perte pour la Fiducie. La perte maximale que la Fiducie peut devoir essayer suite à des événements de crédit concernant les obligations de référence aux termes des contrats de couverture A, B et C totalise 97 319 000 \$ (97 319 000 \$ au 31 décembre 2008).

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non-vérifiés)

Au 30 juin 2009

En outre, la Fiducie est exposée au risque de crédit de contrepartie à l'égard de tout gain non réalisé sur les swaps sur défaillance de crédit, plus tout montant à recevoir de la contrepartie. Le risque net de crédit de contrepartie (montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit moins le montant à payer sur les swaps sur défaillance de crédit) s'établissait à 36 619 057 \$ au 30 juin 2009 (39 686 082 \$ au 31 décembre 2008).

Événements de crédit

Aucun événement de crédit n'a touché le portefeuille d'obligations de référence au cours des périodes de six mois terminées les 30 juin 2009 et 2008.

Portefeuille d'obligations de référence

Les portefeuilles d'obligations de référence auxquels se rapportent les contrats de swaps A, B et C sont assujettis à des normes d'admissibilité des actifs et du portefeuille qui pourraient, au fil du temps, modifier l'exposition économique d'ensemble de la Fiducie au rendement de crédit de ces portefeuilles. Au 30 juin 2009, le notionnel s'élevait à 97 319 000 \$ (97 319 000 \$ au 31 décembre 2008). Les paiements des swaps sur défaillance de crédit sont effectués sur une base mensuelle. Les notations moyennes pondérées indiquées ci-après sont établies comme suit : multiplier le notionnel des contrats de chaque obligation de référence par le facteur de notation attribué par S&P, faire la somme de ces produits et diviser cette somme par le notionnel total, puis attribuer le résultat obtenu à la notation S&P correspondante. Les informations présentées ci-après font l'objet de telles normes d'admissibilité des actifs et du portefeuille. Les portefeuilles d'obligations de référence ont été structurés entre le 13 décembre 2004 et le 28 février 2005 (la « date de création »).

Contrat de swap A

Le contrat de swap A porte sur le rendement de crédit des obligations de référence du portefeuille 1, lequel comprenait 205 obligations de référence au 30 juin 2009 (207 au 31 décembre 2008).

La composition du portefeuille 1 au 30 juin 2009 et au 31 décembre 2008 s'établit comme suit, par catégorie d'actif :

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non-vérifiés)

Au 30 juin 2009

Catégorie d'actif	30 juin 2009		31 décembre 2008	
	Nombre d'obligations de référence	Pourcentage de l'actif	Nombre d'obligations de référence	Pourcentage de l'actif
Titres adossés à des créances mobilières commerciales	7	3,4	7	3,4
Titres adossés à des créances mobilières de consommation	5	2,2	5	2,2
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	86	28,2	86	28,7
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	32	16,8	32	16,4
Positions structurées dans des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres de sociétés	75	49,4	77	49,3
	205	100,0	207	100,0

- a. Les notations S&P des titres adossés à des créances hypothécaires, des titres adossés à des créances mobilières, des titres financiers structurés, des positions synthétiques de sociétés et des autres titres à revenu fixe composant le portefeuille 1 se répartissent comme suit :

Notation	30 juin 2009	31 décembre 2008
	(notation équivalente S&P*)	(notation équivalente S&P*)
	Pourcentage de l'actif	Pourcentage de l'actif
AAA	49,2	62,3
AA	9,7	9,9
A	11,1	13,4
BBB	5,3	2,6
BB	10,4	1,6
B	4,0	3,4
CCC	2,7	1,8
CC	5,8	4,9
C	1,6	0,1
D	0,2	-
Total	100,0	100,0

* Notation S&P, si celle-ci est disponible, ou notation Moody. Si aucune de ces notations n'est disponible, la notation Fitch est utilisée.

- b. Le facteur de notation moyen pondéré de S&P attribué aux titres adossés à des créances hypothécaires, aux titres adossés à des créances mobilières, aux autres titres financiers structurés et aux positions synthétiques de sociétés composant le portefeuille 1 était de BB+ /BB au 30 juin 2009 (BBB- et BB+ au 31 décembre 2008).

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non-vérifiés)

Au 30 juin 2009

Contrat de swap B

Le contrat de swap B porte sur le rendement de crédit des obligations de référence du portefeuille 2, lequel comprenait 144 obligations de référence au 30 juin 2009 (148 au 31 décembre 2008).

La composition du portefeuille 2 au 30 juin 2009 et au 31 décembre 2008 s'établit comme suit, par catégorie d'actif :

Catégorie d'actif	30 juin 2009		31 décembre 2008	
	Nombre d'obligations de référence	Pourcentage de l'actif	Nombre d'obligations de référence	Pourcentage de l'actif
Titres adossés à des créances mobilières commerciales	6	6,6	7	8,4
Titres adossés à des créances mobilières de consommation	3	2,4	3	2,3
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	51	21,7	51	21,6
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	16	15,6	18	15,7
Positions structurées dans des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres de sociétés	68	53,7	69	52,0
	144	100,0	148	100,0

- a. Les notations S&P des titres adossés à des créances hypothécaires, des titres adossés à des créances mobilières, des titres financiers structurés, des positions synthétiques de sociétés et des autres titres à revenu fixe composant le portefeuille 2 se répartissent comme suit :

Notation	30 juin 2009	31 décembre 2008
	(notation équivalente S&P*) Pourcentage de l'actif	(notation équivalente S&P*) Pourcentage de l'actif
AAA	38,7	49,4
AA	3,0	8,0
A	19,6	21,3
BBB	9,8	5,1
BB	11,9	0,9
B	1,6	3,2
CCC	1,2	4,2
CC	8,5	7,2
C	3,7	0,7
D	2,0	-
Total	100,0	100,0

* Notation S&P, si celle-ci est disponible, ou notation Moody. Si aucune de ces notations n'est disponible, la notation Fitch est utilisée.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non-vérifiés)

Au 30 juin 2009

- b. Le facteur de notation moyen pondéré de S&P attribué aux titres adossés à des créances hypothécaires, aux titres adossés à des créances mobilières, aux autres titres financiers structurés et aux positions synthétiques de sociétés composant le portefeuille 2 était de BB/BB- au 30 juin 2009 (BB+ et BB au 31 décembre 2008).

Contrat de swap C

Le contrat de swap C porte sur le rendement de crédit des obligations de référence du portefeuille 3, lequel comprend 237 obligations de référence au 30 juin 2009 (238 au 31 décembre 2008).

La composition du portefeuille 3 au 30 juin 2009 et au 31 décembre 2008 s'établit comme suit, par catégorie d'actif :

Catégorie d'actif	30 juin 2009		31 décembre 2008	
	Nombre d'obligations de référence	Pourcentage de l'actif	Nombre d'obligations de référence	Pourcentage de l'actif
Titres adossés à des créances mobilières commerciales	4	4,8	4	4,7
Titres adossés à des créances mobilières de consommation	1	0,2	1	0,2
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	82	19,8	82	20,7
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	49	23,3	50	23,5
Positions structurées dans des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres de sociétés	101	51,9	101	50,9
	237	100,0	238	100,0

- a. Les notations S&P des titres adossés à des créances hypothécaires, des titres adossés à des créances mobilières, des titres financiers structurés, des positions synthétiques de sociétés et des autres titres à revenu fixe composant le portefeuille 3 se répartissent comme suit :

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non-vérifiés)

Au 30 juin 2009

Notation	30 juin 2009	31 décembre 2008
	(notation équivalente S&P*)	(notation équivalente S&P*)
	Pourcentage de l'actif	Pourcentage de l'actif
AAA	17,8	35,5
AA	11,4	12,0
A	24,0	29,0
BBB	12,2	7,7
BB	13,5	2,3
B	3,1	0,6
CCC	2,0	3,4
CC	14,0	9,4
C	0,8	-
D	1,2	0,1
Total	100,0	100,0

* Notation S&P, si celle-ci est disponible, ou notation Moody. Si aucune de ces notations n'est disponible, la notation Fitch est utilisée.

- b. Le facteur de notation moyen pondéré de S&P attribué aux titres adossés à des créances hypothécaires, aux titres adossés à des créances mobilières, aux autres titres financiers structurés et aux positions synthétiques de sociétés composant le portefeuille 3 était de BB/BB- au 30 juin 2009 (BB+ et BB au 31 décembre 2008).

11 Frais de service

La Fiducie a engagé des frais de service de conseillers en placement correspondant à 0,40 % par année (0,40 % au 31 décembre 2008) du montant en cours (produit net du placement moins les pertes) par part détenu par les clients de ces conseillers en placement.

À la suite de l'opération de désengagement décrite à la note 2, la Fiducie a payé, pour la période allant du 1^{er} août 2007 au 28 février 2009, des frais de service fondés sur l'actif net par part, plutôt que sur le montant en cours. Aucun paiement ne sera effectué par la suite. Par suite de cette décision, la Fiducie a renversé ses provisions de frais de service pour un montant net de 499 078 \$.

12 Impôts sur les bénéfices

La Fiducie est admissible à titre de fiducie à participation unitaire, au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. En vertu de la loi, la Fiducie est assujettie à l'impôt sur le bénéfice imposable de l'exercice et, dans le calcul de son impôt sur les bénéfices, elle peut déduire tous les montants payés ou payables aux porteurs de parts de la Fiducie dans le calcul de ses bénéfices aux fins fiscales.

Tout montant payable aux termes des swaps sur défaillance de crédit est considéré comme un montant payable aux termes du contrat de swap et est imposable comme tel. Suivant les modalités du contrat de couverture en cause, le montant ne peut être déterminé qu'à la date d'échéance prévue (ou à la date d'échéance juridique,

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non-vérifiés)

Au 30 juin 2009

selon le cas) et, par conséquent, le paiement au titre du contrat de couverture à la Fiducie ne peut être imposable à titre de bénéfice qu'à cette date.

13 Capital des porteurs de parts

Parts autorisées

La Fiducie est autorisée à émettre en série un nombre illimité de parts rachetables et transférables, chacune d'entre elles représentant un intérêt indivis et égal sur l'actif net de la Fiducie.

Toutes les parts confèrent des droits et des privilèges égaux. Chaque part entière confère à son porteur un droit de vote ainsi que le droit de participer également aux distributions versées par la Fiducie.

Rachats trimestriels

Les parts peuvent être remises à l'agent administratif en vue de leur rachat en tout temps avant le 20^e jour ouvrable qui précède le dernier jour ouvrable de chacun des mois de février, de mai, d'août et de novembre (la « date de rachat »). Sous réserve du droit qu'a la Fiducie de suspendre les rachats dans certaines circonstances, les parts remises aux fins de rachat seront rachetées à la date de rachat, au prix de rachat. Le paiement du prix de rachat aura lieu le 10^e jour ouvrable suivant la date de rachat.

Le prix de rachat est égal au moindre :

- a) de 95 % du cours moyen pondéré quotidien par part à la principale Bourse à la cote de laquelle les parts sont inscrites pour les cinq jours de Bourse suivant la date de rachat;
- b) d'un montant égal :
 - i) au cours de clôture des parts à la principale Bourse à la cote de laquelle les parts sont inscrites; ou
 - ii) à la moyenne des cours extrêmes des parts, si la Bourse ou l'autre marché à la cote duquel les parts sont inscrites ne fournit que les cours extrêmes; ou
 - iii) à la moyenne des derniers cours acheteur et vendeur à la principale Bourse à la cote de laquelle les parts sont inscrites, si aucune opération n'a été effectuée à cette date de rachat.

Rachat annuel

Les parts peuvent également être remises à l'agent administratif en vue de leur rachat en tout temps avant le 20^e jour ouvrable qui précède le dernier jour ouvrable du mois de février (la « date de rachat annuelle »). Sous réserve du droit qu'a la Fiducie de suspendre les rachats dans certaines circonstances, les parts remises aux fins de rachat seront rachetées à la date de rachat, au prix de dénouement. Le paiement du prix de dénouement aura lieu le 10^e jour ouvrable suivant la date de rachat annuelle. Le prix de dénouement correspond à la somme de ce qui suit : (i) le cours acheteur reçu par la Fiducie pour mettre fin à la tranche applicable des contrats de couverture A, B et C et (ii) la valeur marchande de cette tranche du dépôt à terme de 54 822 326 \$ (77 344 481 \$ au 31 décembre 2008) et du compte débiteur à long terme lié aux contrats de swaps sur

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non-vérifiés)

Au 30 juin 2009

défaillance de crédit de 42 496 674 \$ (19 974 519 \$ au 31 décembre 2008) de la Fiducie, moins les frais de dénouement applicables.

Aucune transaction n'a eu lieu au cours de la période de six mois terminée le 30 juin :

	2009	2008
Nombre de parts		
Solde au début et à la fin de la période	<u>10 392 283</u>	<u>10 392 283</u>

Le capital des porteurs de parts est composé des titres de capital émis et des bénéficiaires non répartis. Les transactions suivantes ont eu lieu au cours de la période de six mois terminée le 30 juin :

	2009	2008
	\$	\$
Titres de capital émis		
Solde au début de la période	77 333 792	77 333 792
Remboursement de capital aux porteurs de part	<u>(22 522 156)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de la période	<u>54 811 636</u>	<u>77 333 792</u>
Déficit		
Solde au début de la période, compte non tenu de la réserve	(55 411 647)	(67 018 501)
Réserve pour les frais courants*	<u>364 928</u>	<u>410 567</u>
Solde au début de la période, compte tenu de la réserve	(55 046 719)	(66 607 934)
Augmentation de l'actif net attribuable à l'exploitation	<u>5 115 317</u>	<u>4 374 149</u>
Solde à la fin de la période	<u>(49 931 402)</u>	<u>(62 233 785)</u>
Avoir net représentant le capital des porteurs de parts	<u>4 880 234</u>	<u>15 100 007</u>

* Au 28 février 2007, afin de couvrir les frais courants jusqu'à l'échéance de la Fiducie, la Fiducie a retenu 464 769 \$ sur la somme versée aux porteurs de parts pour le rachat de leurs parts. Pour les périodes terminées les 30 juin 2009 et 2008, des montants de 23 387 \$ et de 21 172 \$, respectivement, ont été inscrits au titre de l'amortissement de la réserve pour les frais courants.

Du 1^{er} janvier 2007 au 13 août 2007, il n'y a eu aucun rachat. En raison des événements survenus depuis le 13 août 2007, lesquels sont décrits dans la note 2, tous les rachats ont été suspendus jusqu'à ce que le plan ait été mis en œuvre avec succès. Un total de 16 900 parts ont été remises pour le rachat trimestriel du 31 août 2007. Puisque tous les rachats avaient été suspendus le 28 août 2007, ces parts n'ont donc pas été rachetées et elles ont été retournées aux porteurs de parts. Par suite de l'opération de désengagement décrite à la note 2, les rachats annuels et trimestriels ont été rétablis.

Au 31 décembre 2008, la Banque Nationale du Canada et ses filiales détenaient 0,5 % des parts en circulation de la Fiducie (0,5 % en 2007).

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non-vérifiés)

Au 30 juin 2009

Distributions et gestion du capital des porteurs de parts

Le fiduciaire gère le capital de la Fiducie de façon à ce qu'elle soit en mesure de poursuivre son exploitation tout en maximisant le rendement pour les porteurs de parts.

La Fiducie a pour objectif de fournir aux porteurs de parts un flux de distributions mensuelles à un taux fixe égal à 0,0687 \$ la part (0,8244 \$ par an) jusqu'au 9 mars 2010 et, par la suite, un flux de distributions mensuelles à un taux fixe révisé tous les cinq ans afin de correspondre au taux obligataire à cinq ans du gouvernement du Canada majoré de 4 % à 4,5 %, et de rembourser aux porteurs de parts, à une date de révision proche du 9 mars 2010 et avant le 9 mars 2045, un montant égal à la valeur résiduelle de la Fiducie. Les distributions déclarées par la Fiducie sont comptabilisées à la déclaration, bien qu'elles soient payables le 10^e jour ouvrable du mois suivant seulement.

Du 13 août 2007 au 31 décembre 2008, aucune distribution n'a été déclarée. Par suite de l'opération de désengagement, toutes les sommes payables à la Fiducie sur les swaps depuis le 13 août 2007 lui ont été versées. Par conséquent, la Fiducie a repris les distributions mensuelles de 0,0687 \$ par part, a versé le 30 janvier 2009 la distribution déclarée le 18 juillet 2007 et a déclaré en janvier 2009 deux distributions au comptant exceptionnelles de 1,07 \$ par part et de 0,635 \$ par part qui ont été versées respectivement le 13 février 2009 et le 13 mars 2009. Le 13 mars 2009, la Fiducie a également déclaré une distribution spéciale de 0,05 \$ par part, payable le 16 avril 2009, en raison de la réduction des frais de service (voir la note 11).

14 Opérations entre apparentés

La gestion de la Fiducie incombe au fiduciaire. La Banque Nationale du Canada agit comme agent administratif de la Fiducie. Société de Fiducie Natcan, filiale de la Banque Nationale du Canada, agit en qualité de dépositaire des actifs de la Fiducie. Société de Fiducie Natcan agira également à titre de conseiller en placement de la Fiducie, si le fiduciaire le demande. Le promoteur de la Fiducie, et par conséquent un de ses conseillers en placement, est Financière Banque Nationale, filiale de la Banque Nationale du Canada. Comme il est décrit à la note 8, le dépôt à terme a été souscrit auprès de la Banque Nationale du Canada. En plus des transactions décrites séparément dans les présents états financiers, les transactions suivantes ont été effectuées au cours de la période de six mois terminée le 30 juin :

Dépenses engagées au cours de la période		2009	2008
		\$	\$
Gestion Global DIGIT II Inc.	Rémunération des administrateurs du fiduciaire	81 619	84 761
Banque Nationale du Canada	Frais de l'agent administratif	14 175	10 348
Financière Banque Nationale	Frais de service	(83 886)	34 931
Fiducie Natcan	Droits de garde	1 023	(180)
		<u>12 931</u>	<u>129 860</u>

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non-vérifiés)

Au 30 juin 2009

Comptes créditeurs et charges à payer	30 juin 2009	31 décembre 2008
	\$	\$
Gestion Global DIGIT II Inc.	36 000	2 596
Banque Nationale du Canada	7 087	7 087
Financière Banque Nationale	-	100 794
Fiducie Natcan	1 023	511
	<u>44 110</u>	<u>110 988</u>

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange, soit le montant établi et convenu entre les parties.

15 Chiffres correspondants

Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.